

Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB)

Jeudi 17 octobre 2019 de 10h à 12h30, à l'Hôtel de Quimperlé Communauté

RESOLUTION

Lors de sa session du 28 septembre 2019, le Conseil culturel de Bretagne a adopté un vœu relatif à la préservation des noms de lieux bretons et à la mise en valeur du patrimoine linguistique breton dans le cadre de la dénomination de nouvelles voies par les communes.

S'agissant de la toponymie existante, la Conférence territoriale de la langue bretonne souligne l'importance de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine considérable que sont les noms de lieux, qui témoignent de l'ancienneté de la présence de la langue bretonne et sont des marqueurs précieux de la manière dont, au cours des siècles, les populations ont imaginé, habité et modelé leurs territoires de vie. Un des outils essentiels de la mise en valeur du patrimoine toponymique consiste à restituer les noms de lieux dans l'écriture commune de la langue bretonne.

S'agissant de la toponymie nouvelle (artères, voies, zones, quartiers, équipements, communes nouvelles, communautés...), la Conférence territoriale abonde le point de vue du Conseil culturel et souligne l'intérêt d'utiliser à la fois la langue bretonne et les éléments culturels et historiques locaux ou régionaux pour créer les toponymes qui seront les futurs marqueurs du cadre de vie des habitants et de l'identité de chaque territoire. Il s'agit ainsi d'une part d'éviter de participer à un mouvement de banalisation de plus en plus rejeté par la population, et d'autre part de profiter des nouvelles appellations pour renforcer le sens et l'adhésion collectives aux territoires.

La Conférence territoriale encourage les collectivités bretonnes qui mènent une politique en ce sens et recommande, en s'appuyant sur l'expertise de l'Office public de la langue bretonne :

- de conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine toponymique existant ;
- de s'efforcer d'utiliser la langue bretonne et les éléments historiques locaux pour procéder au choix des nouvelles appellations.

*Résolution adoptée par la Conférence territoriale de la langue bretonne
le 17 octobre 2019 à Quimperlé*